



PROCÈS-VERBAL

Réunion du Conseil de l'Ecole

Mardi 15 Septembre 2026

La réunion a débuté à 9h30. Elle a comme ordre du jour :

1. Préparation de la rentrée universitaire 2026/2027
2. Divers.

Présents :

M. MEKHALDI Abdelouahab, Directeur,

M. CHERGUI Abdelmalek, Directeur Adjoint chargé des Etudes,

M. KERCHICH Yacine, Directeur Adjoint chargé de la PG et de la Recherche,

M. ZOUAGHI Iskander, Directeur Adjoint Chargé des Relations Extérieures

M. HADJIDJ Abdellah, Secrétaire Général

M. LARIBI Merzak, Chef du département de Métallurgie,

M. YAHIAOUI Samy, Chef du département de Génie Minier,

Mme DJELLOULI Naima, Cheffe du département de Génie de l'Environnement,

M. BELKACEMI Yacine, Chef du département de Génie Mécanique,

M. TADJADIT Abdelmadjid, Chef du département de Génie Civil,

M. SAHNOUN Ali Yacine, Chef du département d'Hydraulique,

Mme REBAS Ouardia, Cheffe du département de Génie Chimique,

M. BOUGHRARA Kamel, Chef du département d'Electrotechnique,

M. CHAKIR Messaoud, Chef du département d'Automatique,

M. FOURAR Laidi Hakim, Chef du département de Génie Industriel,

M. BOUBAKEUR Mohamed, Chef du Département de MRIE,

M. SAADAOUI Llies, Chef du département des Classes Préparatoires,

M. TAGHI Mohamed Oussaid, Chef du département d'Electronique,

M. DOURA Hafida, Directrice de la Bibliothèque,



PROCÈS-VERBAL

Réunion du Conseil de l'Ecole

Mardi 15 Septembre 2026

La réunion a débuté à 9h30. Elle a comme ordre du jour :

1. Préparation de la rentrée universitaire 2026/2027
2. Divers.

Présents :

M. MEKHALDI Abdelouahab, Directeur,

M. CHERGUI Abdelmalck, Directeur Adjoint chargé des Etudes,

M. KERCHICH Yacine, Directeur Adjoint chargé de la PG et de la Recherche,

M. ZOUAGHI Iskander, Directeur Adjoint Chargé des Relations Extérieures

M. HADJIDI Abdellah, Secrétaire Général

M. LARIBI Merzak, Chef du département de Métallurgie,

M. YAHIAOUI Samy, Chef du département de Génie Minier,

Mme DJELLOULI Naïma, Cheffe du département de Génie de l'Environnement,

M. BELKACEMI Yacine, Chef du département de Génie Mécanique,

M. TADJADIT Abdelmadjid, Chef du département de Génie Civil,

M. SAHOUN Ali Yacine, Chef du département d'Hydraulique,

Mme REBAS Ouardia, Cheffe du département de Génie Chimique,

M. BOUGHRARA Kamel, Chef du département d'Electrotechnique,

M. CHAKIR Messaoud, Chef du département d'Automatique,

M. FOURAR Laidi Hakim, Chef du département de Génie Industriel,

M. BOUBAKEUR Mohamed, Chef du Département de MRIE,

M. SAADAOU Liles, Chef du département des Classes Préparatoires,

M. TAGHI Mohamed Oussaid, Chef du département d'Electronique,

M. DOURA Hafida, Directrice de la Bibliothèque.

1. Mot d'ouverture du Directeur

Le Directeur a tout d'abord chaleureusement accueilli l'ensemble des membres du Conseil de direction et leur a souhaité une excellente rentrée universitaire.

Il a ensuite évoqué les travaux récemment entrepris afin de garantir de meilleures conditions d'accueil et de reprise des activités pour cette rentrée universitaire.

Le Directeur a également présenté succinctement les démarches engagées par l'École en vue de la mise en place d'un système de management de la qualité conforme à la norme ISO 9001, en soulignant l'importance de cette démarche pour améliorer l'organisation, harmoniser les processus, renforcer le suivi des activités et inscrire l'École dans une dynamique d'amélioration continue.

Il a, à cet effet, insisté sur la nécessité de l'implication de l'ensemble des structures et des personnels de l'École dans la réussite de cette démarche.

2. Bilan de la rentrée universitaire 2026

Le Directeur des études a présenté le bilan de la rentrée universitaire. Pour la rentrée de septembre 2026, 402 bacheliers ont été affectés à l'École Nationale Polytechnique, contre 398 en 2025 et 649 en 2024.

La moyenne pondérée d'accès à l'école s'élève à 17,44, toutes séries confondues (mathématiques, sciences expérimentales et techniques mathématiques).

La moyenne la plus élevée, soit 19,44/20, a été obtenue par un bachelier de la série sciences expérimentales.

Environ

- 0,5 % des bacheliers admis ont obtenu une moyenne supérieure à 19,00/20.
- 12,6% des bacheliers admis ont obtenu une moyenne entre 18 et 19/20
- 80,8% des bacheliers admis ont obtenu une moyenne entre 17 et 18/20
- 80,8% des bacheliers admis ont obtenu une moyenne entre 17 et 18/20

- 6,2% des bacheliers admis ont obtenu une moyenne entre 16 et 17/20

Répartition par série du baccalauréat :

- Mathématiques : 52 %
- Techniques mathématiques : 29 %
- Sciences expérimentales : 19 %

Répartition par genre :

- Filles : 53,2 %
- Garçons : 46,8 %

Le recrutement des bacheliers 2026 présente un caractère national, avec une représentation de la majorité des wilayas. Cependant, certaines wilayas issues du nouveau découpage administratif ne sont pas représentées dans les choix des étudiants de cette année. Il s'agit notamment de : Illizi, Béchar, Khenchela, Mila, Naâma, Bordj Badji Mokhtar, Béni Abbès, In Salah, In Guezzam, Djanet, El Meghaïer et Ouled Djellal (Figure 1).

Par ailleurs, :

- 35 % des bacheliers admis sont originaires de la wilaya d'Alger.
- 72 % proviennent des wilayas du centre du pays, y compris Alger.

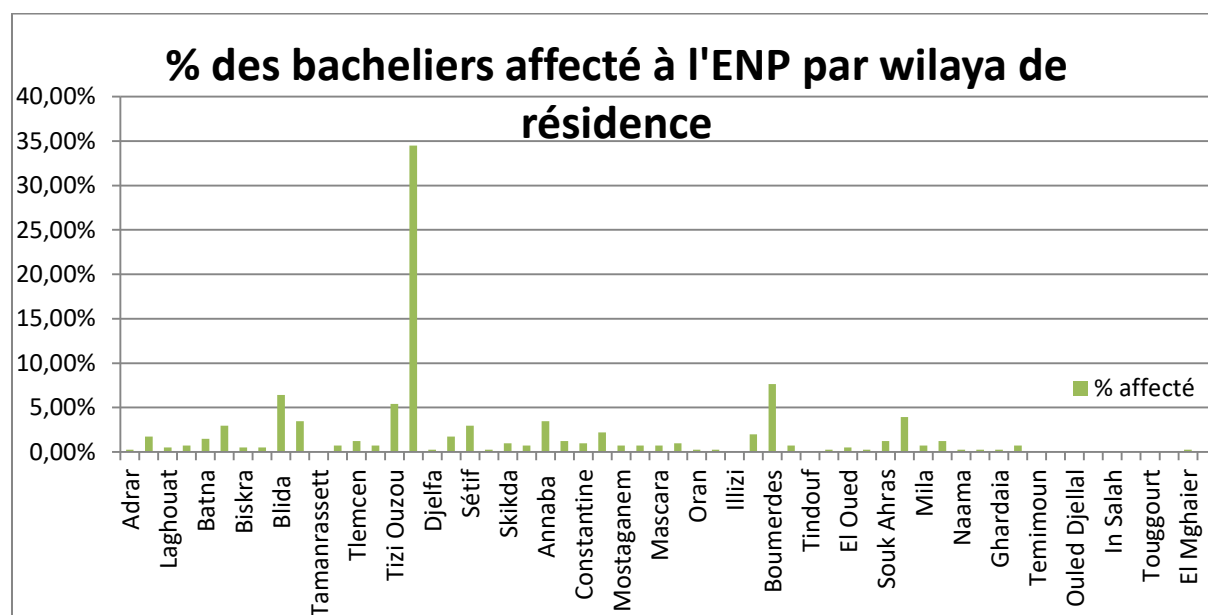


Figure 1 : Répartition des bacheliers 2026 par wilaya de résidence

Malgré la stabilité du nombre de bacheliers affectés en 2026, le nombre total d'étudiants inscrits dans les deux cycles de formation a enregistré une augmentation de 5,42 % par rapport à 2025, ce qui nécessite des efforts supplémentaires en matière d'encadrement, de gestion des ressources pédagogiques et d'organisation logistique, particulièrement pour le cycle 2 de formation d'ingénieur.

Ainsi, pour les étudiants inscrits sur la plateforme Progres, en date du **14 septembre 2026** :

- Un total de 897 élèves-Ingénieur pour le Premier Cycle (445 en première année et 452 en 2^{ème} année), soit une réduction de 15,62% par rapport à l'année 2025/26.
- Un total de 1338 élèves-Ingénieur pour le second Cycle toutes spécialités confondues soit une augmentation de 26,58% par rapport à l'année 2025/26 (Tableau 1).
- Le nombre des étudiants en vue d'être diplômés en Juin 2027 est de 257
- Effectif global d'étudiants est de 2235 étudiants.

Tableau 1 : Effectif des étudiants inscrits (Progre 14 sept) du second cycle 2026

Spécialité/ Année	1ère	2ème	3ème	Total
Automatique	42	41	21	104
Data science et intelligence artificielle	42	40	21	103
Electronique	44	37	21	102
Electrotechnique	43	36	23	102
Génie chimique	38	37	20	95
Génie civil	42	30	14	86
Génie des matériaux	39	27	20	86
Génie des procédés et environnement	44	31	20	95
Génie mécanique	35	31	11	77
Génie minier	39	25	10	74
Hydraulique	33	27	16	76
Ingénierie automobile	34	26	11	71
Management industriel	43	39	19	101
QHSE GRI	43	35	21	99
Technologie de l'hydrogène	31	27	9	67
Total	592	489	257	1338

3. Affectation des locaux

Il a été convenu ce qui suit : Chaque spécialité disposera de deux salles dédiées. En cas de besoin d'une troisième salle, les affectations se feront **par** concertation lors de la prochaine réunion du CDE, prévue le dimanche 20 septembre 2026 à 09h30, à la salle de reunion de l'Ecole.

Répartition des salles par spécialité :

- Automatique : Salle 13 et Salle 11B G Minier
- Électronique : Salle 1 Elec et Salle 2 Elec
- Électrotechnique : Salle 08 et Salle 09
- Métallurgie : Salle 12A Met et Salle 12C Met
- Génie Minier : Salle 11A G Minier et Salle 11C G Minier
- Génie de l'Environnement : Salle 10 et Salle 11
- Génie Chimique : Salle 15 et Salle 16
- Maîtrise des Risques Industriels et Environnementaux : Salle 12 et Amphi 1B
- Génie Civil : Amphi 5 et Salle 7 GC
- Génie Mécanique : Salle 23, Salle 24 et Salle 25
- Technologie de l'Hydrogène : L2, Salle Hydrogène
- Génie Industriel – MI : Salle 1 G Ind et Salle 2 G Ind
- Génie Industriel – DSIA : Salle 3 G Ind et Salle 10 G Minier
- Hydraulique : Amphi 4 et Salle 8 Hyd

Salles supplémentaires à utiliser en cas de besoin, et en concertation lors de la réunion prochaine du CDE :

- Salle 12B Met
- Salle Env !!!
- Salle 22
- Amphi 3

- Amphi 2
- Salles L1

Il est également recommandé de rationaliser l'utilisation des locaux pédagogiques, notamment à travers une meilleure répartition des enseignements sur l'ensemble de la journée.

À cet effet, il est proposé d'élargir les créneaux horaires des enseignements de 08h00 à 17h00, selon l'organisation suivante :

- Créneau 1 : 08h00 – 09h30
- Créneau 2 : 09h30 – 11h00
- Créneau 3 : 11h00 – 12h30
- Créneau 4 : 12h30 – 14h00
- Créneau 5 : 14h00 – 15h30
- Créneau 6 : 15h30 – 17h00

Lors de l'élaboration des emplois du temps, il est demandé aux chefs de départements de prévoir systématiquement le créneau 3 ou le créneau 4 comme plage de pause pour les étudiants, afin de tenir compte de leurs contraintes pédagogiques et de préserver des conditions satisfaisantes de l'enseignement.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'occupation des locaux et d'améliorer leur taux d'utilisation, il est recommandé de privilégier une organisation alternée des activités pédagogiques. À titre d'exemple, les séances de travaux pratiques (TP) d'un niveau d'enseignement d'un même cycle pourraient être programmées durant la matinée, tandis que les cours magistraux ou séances de TD d'un autre niveau du même cycle seraient programmés durant l'après-midi. Cette organisation permettrait de libérer les salles pédagogiques et de favoriser leur utilisation par les autres niveaux ou l'autre cycle d'enseignement.

Cette démarche vise ainsi à réduire les périodes d'inoccupation des locaux, améliorer leur taux d'occupation et faciliter l'élaboration des emplois du temps, tout en veillant au respect des contraintes pédagogiques propres à chaque formation.

Une reunion est prévue le dimanche 20 Septembre pour finaliser les emplois du temps et les affectations des locaux.

4. Règlement intérieur de l'école

Le CDE tient à renouveler ses remerciements à l'équipe chargée de l'élaboration du projet de règlement intérieur de l'École, sous la présidence du Dr Abdelmadjid Tadjadit, pour le travail accompli et l'engagement mobilisé dans ce cadre :

Le projet a été élaboré en conformité avec les arrêtés et textes réglementaires en vigueur, tout en tenant compte des spécificités de l'École et de son organisation pédagogique et administrative.

Le CDE souligne l'importance de ce document, qui constitue un cadre de référence pour l'ensemble de la communauté de l'École, en précisant les droits et obligations des différents acteurs ainsi que les règles relatives au fonctionnement, à la discipline et à la vie au sein de l'établissement.

À cet effet, le Conseil de l'École demande à Mme DOURA Hafida, Directrice de la Bibliothèque, de se rapprocher du Dr TADJADIT Abdelmadjid afin de compléter le projet de règlement intérieur par les dispositions et articles spécifiques relatifs au fonctionnement, à l'organisation et à l'utilisation des services de la Bibliothèque.

5. Charte Projet de fin d'études:

Le Conseil de l'École prend acte de la finalisation de la Charte du Projet de fin d'études (PFE), élaborée afin d'encadrer et d'harmoniser les différentes étapes du processus de préparation, d'accompagnement, d'évaluation et de soutenance des PFE.

Le Conseil souligne que cette charte prendra effet à compter de l'année universitaire 2026/2027 et constituera désormais le cadre de référence pour la gestion et le déroulement des Projets de fin d'études au sein de l'École.

Les chefs de département sont chargés de veiller à sa mise en œuvre et à son application dans leurs départements respectifs à compter de l'année universitaire 2026/2027.

6. Charte Stage en entreprise:

Le Conseil de l'École prend acte de la préparation de la Charte des stages en entreprise, qui a pour objectif d'encadrer et d'harmoniser l'organisation, le déroulement, le suivi et l'évaluation des stages effectués par les élèves ingénieurs au sein des entreprises et des différents organismes d'accueil.

Cette charte précisera notamment les responsabilités des différents acteurs concernés, les procédures administratives et pédagogiques, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des stages.

Une proposition de cette charte sera soumise aux membres du Conseil de l'École pour examen, observations et enrichissement, avant sa finalisation et son adoption.

7. Commission Audit des travaux pratiques:

Le Conseil de l'École propose la mise en place d'une commission chargée de réaliser un audit des travaux pratiques (TP) dispensés au sein de l'École.

Cette commission aura pour objectif de dresser un état des lieux précis de la réalisation des TP, d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées au niveau des départements et des structures concernées, et de formuler, le cas échéant, des propositions d'amélioration visant à assurer une meilleure réalisation et un meilleur suivi des activités pratiques.

La commission sera constituée des responsables des filières et des spécialités des différents départements.

Elle aura notamment pour missions de :

- Recenser les TP prévus dans les offres de formation et ceux effectivement réalisés ;
- Vérifier les conditions de réalisation des TP, notamment en matière d'équipements, de moyens matériels, de locaux et de disponibilité des ressources nécessaires ;

- Identifier les TP non réalisés et en déterminer, dans la mesure du possible, les causes ;
- Relever les éventuels écarts entre les activités pratiques prévues dans les programmes de formation et celles effectivement dispensées ;
- Formuler des propositions et recommandations permettant d'améliorer la réalisation, le suivi et la qualité des travaux pratiques au sein de l'École.

7. Introduction des 03 matières dans le cycle de formation:

Suite aux instructions du MESRS relatives à l'introduction de nouvelles matières dans les programmes de formation, notamment « Histoire » et « Citoyenneté » en première année du cycle 1, ainsi que « Lean Startup » au semestre 2 du cycle 2, le Conseil de l'École demande aux chefs de département de prendre les dispositions nécessaires pour leur intégration dans les offres de formation concernées.

À cet effet, les chefs de département sont invités à préparer, dans les meilleurs délais, les projets d'arrêtés ainsi que les annexes des programmes de formation concernés, en vue de leur transmission à la Direction pour soumission à la signature du MESRS.

8. Divers:

Le Conseil de l'École constate que, durant l'année universitaire écoulée, plus de 300 cartes d'étudiant RFID ont dû être rééditées à la suite de leur perte, pour diverses raisons.

Ce nombre représente environ 15 % des cartes délivrées aux étudiants, ce qui engendre un coût financier non négligeable pour l'École et constitue, de ce fait, une situation nécessitant une attention particulière.

Le Conseil souligne l'importance de sensibiliser les étudiants à la conservation et à l'utilisation appropriée de leur carte d'étudiant RFID, compte tenu de son rôle dans les différents services et dispositifs de l'École.

Des dispositions seront prises afin de renforcer la sensibilisation des étudiants, de responsabiliser les titulaires des cartes et de limiter les rééditions liées aux pertes.

Fin de la réunion 12h00.